



- au perfectionnement des ressources humaines, tout particulièrement par l'éducation, la formation, la santé, la culture, le sport et les programmes de renforcement de la famille et de soutien communautaire, en tenant tout particulièrement compte des besoins des femmes, des jeunes et des enfants;
- à des programmes efficaces et de plus en plus nombreux de coopération bilatérale et multilatérale ayant pour but d'améliorer le niveau de vie;
- la poursuite des avantages du développement dans le contexte du respect des droits de la personne;
- la protection de l'environnement par le respect des principes du développement durable énoncés à Langkawi;
- des mesures visant à combattre le trafic et l'abus de stupéfiants de même que les maladies transmissibles;
- des mesures visant à aider les petits États du Commonwealth à faire face aux problèmes économiques et de sécurité qui leur sont propres;
- le soutien des Nations Unies et d'autres institutions internationales dans la quête mondiale pour la paix, le désarmement et un contrôle efficace des armements et la recherche d'un consensus international sur les principales questions politiques, économiques et sociales du monde.

10. Pour que nos engagements soient efficaces et qu'ils aient du poids, nous comptons mettre l'accent sur la coopération au sein du Commonwealth dans ces secteurs et sur l'amélioration de cette coopération. Il faudrait, à cette fin, accroître la capacité du Commonwealth de répondre aux demandes d'aide de membres qui souhaitent instituer la démocratie, la gestion responsable et la règle de droit.

11. Nous demanderons à toutes les institutions intergouvernementales du Commonwealth de relever ces défis. Nous nous engageons à les aider à mettre au point des programmes qui s'appuieront sur notre patrimoine historique, professionnel, culturel et linguistique commun et qui viendront compléter le travail d'autres organisations internationales et régionales.

12. Nous invitons l'Association parlementaire du Commonwealth ainsi que les organisations non gouvernementales du Commonwealth à jouer le rôle qui leur revient afin de promouvoir ces objectifs, dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.

13. En réaffirmant les principes du Commonwealth et en nous engageant à y donner suite dans les politiques et les mesures adoptées en réponse aux défis des années 1990 dans les secteurs où nous croyons que le Commonwealth a une contribution toute particulière à faire, nous, les chefs de gouvernement, exprimons notre détermination à renouveler et à améliorer la valeur et l'importance du Commonwealth, en tant qu'institution que nous pouvons et devrions renforcer, de même que la qualité de vie non seulement des États membres et de leurs populations, mais aussi de la vaste communauté des nations dont ils font partie.

Le 20 octobre 1991